

Questions orales

N'est-ce pas admettre que les différents ministres des Transports ont manqué à leur responsabilité d'obtenir l'information dont ils ont besoin pour garantir la sécurité des voyageurs canadiens?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ai mentionné hier qu'immédiatement, au moment du dépôt de ce rapport de la Commission Dubin, le gouvernement a déposé sa réponse aux 191 recommandations.

J'ai également mentionné que nous avons mis sur pied une équipe d'implantation des 191 recommandations, qui est composée de 20 personnes qui proviennent autant du ministère des Transports que de l'industrie en général, comprenant les associations, les employeurs et les employés. Et j'ai pris l'engagement que, à l'intérieur d'un délai de six mois, nous déposerions un rapport public des travaux effectués par cette équipe à compter de maintenant.

[Traduction]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, en 1989, une note de service qui avait fait l'objet d'une fuite et qui provenait du chef des opérations et de la certification des inspecteurs, à Transports Canada, indiquait que le service d'inspection des transporteurs aériens ne disposait même plus du personnel minimum nécessaire. Transports Canada avait prévenu le ministre en 1989. Le juge Moshansky l'a encore prévenu hier.

Quand le ministre fournira-t-il les inspecteurs d'avions à réaction commerciaux qui sont nécessaires pour assurer la sécurité aérienne?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ai fourni hier toutes les statistiques sur cette question, qui démontrent que nous avons en place le nombre d'inspecteurs requis. Et je voudrais référer à mon honorable collègue le rapport annuel de 1989 du Bureau canadien de la sécurité aérienne qui dit ceci: «Les statistiques ci-dessus indiquent que les années 1980 ont été marquées par une amélioration importante de la sécurité aérienne au Canada.» Et, dans son rapport de 1990, le même Bureau dit: «Les statistiques d'accidents pour les aéronefs immatriculés au Canada montrent clairement que la dernière décennie a été marquée par une amélioration notable de la sécurité aérienne au Canada.»

Je pense, madame la Présidente, que le ministère des Transports, à travers toutes ces années, a continué d'ac-

corder à la sécurité aérienne l'importance capitale qu'elle mérite.

[Traduction]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, dans ses belles paroles, le ministre nous présente très clairement la position du gouvernement. Le gouvernement continuera de mettre la vie des voyageurs aériens en péril pour économiser quelques dollars. C'est ce que dit le ministre.

Or, tout juste hier, le directeur des opérations et des normes relatives aux transporteurs aériens, à Transports Canada, a confirmé que, selon les chiffres de son ministère, au moins 10 inspecteurs supplémentaires sont nécessaires immédiatement pour inspecter les transporteurs aériens commerciaux. Le ministre recrutera-t-il immédiatement 10 inspecteurs supplémentaires d'avions à réaction commerciaux? Oui ou non?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'estime que les propos qu'a tenus ce matin, dans une entrevue à *Canada AM*, le président de la commission Moshansky, le juge Moshansky lui-même, sont intéressants. Lorsqu'on lui a demandé si l'on pouvait prendre l'avion en toute sécurité au Canada, il a répondu: «Oui, je le crois. Nous avons un des systèmes de transport les plus sûrs au monde. Je ne dis pas pour autant qu'il est parfait. Mon rapport visait à déceler les lacunes qui devraient être corrigées afin qu'il s'approche de la perfection.»

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, hier, le juge Moshansky a présenté un rapport portant sur l'aviation commerciale. Je souligne qu'il s'agit là de l'aviation commerciale. Toujours hier, afin de défendre le bilan du gouvernement en matière de sécurité, le ministre a déclaré ce qui suit: «[. . .] il y a eu 700 accidents d'avion au Canada en 1981, comparativement à 449 en 1991.»

Ce que le ministre n'a pas dit à la Chambre et aux Canadiens au sujet de l'aviation commerciale au Canada, c'est que, selon le Bureau canadien de la sécurité aérienne, il y a eu une augmentation de 34 p. 100 du nombre d'accidents entre 1984, année où le gouvernement est arrivé au pouvoir, et 1991.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a choisi de donner les statistiques portant sur l'industrie aéronautique en général, notamment le secteur de l'aviation générale et le secteur gouvernemental, par opposition à celles qui portent réellement sur l'aviation commerciale qui fait l'objet du rapport Moshansky. Pour quelle raison a-t-il agi ainsi?